



# Innovons notre avenir

avec les programmes européens 2007-2013



[www.languedoc-roussillon.eu](http://www.languedoc-roussillon.eu)

# 800 millions d'euros pour l'avenir du Languedoc-Roussillon

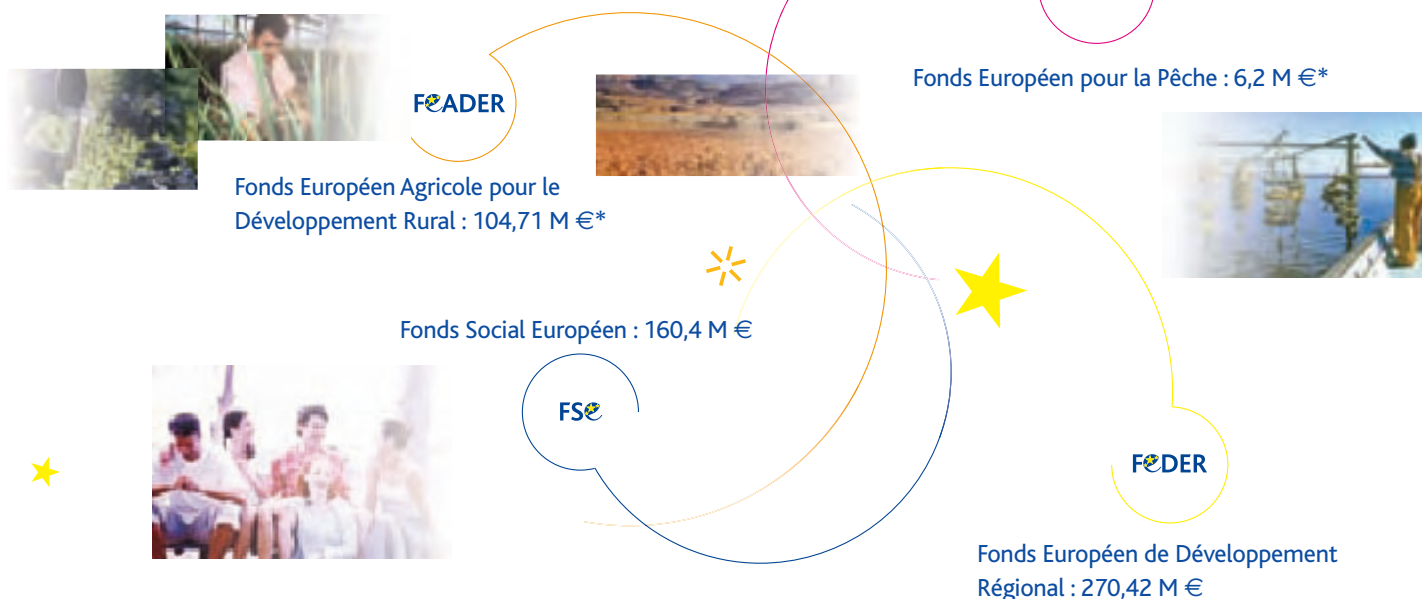
Les nouveaux programmes européens couvrent la période 2007-2013. Ils ont pour ambition de renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union Européenne en corrigeant les principaux déséquilibres régionaux. Ils s'inscrivent dans les priorités de la stratégie européenne de Lisbonne - compétitivité et emploi - et dans la promotion d'une croissance durable (stratégie de Göteborg). Cette stratégie lie l'avenir et la compétitivité des régions européennes à ce que l'on appelle « l'économie de la connaissance », c'est-à-dire à la capacité d'innover et au transfert de ces innovations, en particulier dans les PME-PMI.

Tout le territoire régional est éligible aux aides européennes. La concentration des crédits sur 8 thématiques porteuses d'avenir conditionne l'éligibilité des projets.

Dans le cadre de la décentralisation, le Préfet de région, autorité de gestion, délègue une partie des programmes européens au Conseil régional, notamment pour l'aide aux entreprises innovantes, le développement des énergies renouvelables, les ports, l'intermodalité et la formation. La nouvelle génération de programmes européens 2007-2013 est par ailleurs coordonnée avec le Contrat de Projets Etat-Région (CPER). Un comité régional de programmation unique co-présidé par l'Etat et la Région assure la cohérence des deux dispositifs.

*Faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.*

## L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon



- 541 Millions d'Euros au titre des 4 fonds européens
- 185 Millions d'Euros supplémentaires au titre de l'enveloppe nationale dédiée au développement rural
- A ces montants s'ajoutent 80 Millions d'Euros au titre des 6 programmes inter-régionaux (Massif central, Pyrénées, Plan Rhône, France/Espagne, Méditerranée et Sud-Ouest Européen)

\* Accès possible aux fonds gérés nationalement

# 8 thématiques d'avenir pour l'Europe et le Languedoc-Roussillon

Thématiques	Bénéficiaires potentiels	Priorités retenues	Fonds concernés	Partenaires facilitateurs
<b>Innovation et transfert de technologie</b> 124 M €	PME-PMI, créateurs d'entreprise, établissements de recherche et/ou organismes d'enseignement supérieur, centres de transfert, laboratoires, organisations professionnelles, collectivités, associations et structures d'animation, cabinets d'études, structures financières de capital investissement, organismes intermédiaires, SEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation, coordination et accompagnement pour l'innovation</li> <li>Aides aux entreprises innovantes et à l'ingénierie financière</li> <li>Poursuite de la dynamique engagée pour la création et la viabilisation des entreprises</li> <li>Développement des collaborations entreprises/laboratoires (pôles de compétitivité,...)</li> <li>Développement des transferts de technologie</li> </ul>	FEDER FSE	Etat (DRIRE, DRRT) Conseil régional OSEO Transfert LR
<b>Accessibilité du territoire</b> 41 M €	Collectivités ou leurs groupements, entreprises (volet TIC), associations, établissements publics, groupement d'établissements universitaires et/ou de recherche, réseaux d'espace publics et points d'accès publics à Internet, porteurs de projet mettant en œuvre des outils numériques pour le grand public ou le travail à distance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la fracture numérique territoriale</li> <li>Développement des usages et mobilisation des entreprises pour l'adoption des TIC</li> <li>Développement de l'activité portuaire</li> <li>Développement du transport multimodal en réponse à la saturation des voies routières et ferrées</li> </ul>	FEDER	Etat (DRE, SGAR) Conseil régional
<b>Environnement et prévention des risques</b> 122 M €	Collectivités ou leurs groupements, établissements publics, entreprises (pour les énergies renouvelables et les bâtiments HQE), établissements de recherche et d'enseignement supérieur, exploitations agricoles, associations, acteurs socio-économiques, parcs naturels régionaux, organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention des risques inondations</li> <li>Prévention des risques incendies</li> <li>Valorisation du littoral et protection du trait de côte</li> <li>Préservation de la qualité des milieux lagunaires</li> <li>Préservation de la biodiversité (Natura 2000)</li> <li>Développement des énergies renouvelables et maîtrise de la consommation</li> <li>Mesures agri-environnementales pour les exploitations agricoles</li> <li>Mesures compensatrices des handicaps naturels pour les exploitations agricoles</li> </ul>	FEDER FEADER	Etat (DIREN, DRAF, SGAR) Conseil régional
<b>Emploi / Formation</b> 100 M €	Conseil régional et collectivités territoriales, partenaires sociaux, branches professionnelles et OPCA, organismes de formation, entreprises, associations, organismes consulaires, ANPE, Missions Locales, PLIE, AFPA, Aract, Oref, Carif, GRETA, réseau de créateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticipation et gestion des mutations économiques</li> <li>Développement des compétences et amélioration de la qualification</li> <li>Soutien à la création d'activités et promotion de l'esprit d'entreprise</li> <li>Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi</li> <li>Investissement dans le capital humain, l'innovation transnationale</li> <li>Formation des acteurs du monde agricole et rural pour leurs activités</li> </ul>	FSE FEADER	Etat (DRTEFP, DRAF) Conseil régional OPCA
<b>Cohésion sociale</b> 53 M €	Conseils généraux, Conseil régional et collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements d'enseignement, structures d'insertion par l'activité économique, PLIE, entreprises, associations, partenaires sociaux, Agefiph, organismes de formation, ACSE,...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la cohésion sociale et favoriser l'inclusion sociale</li> <li>Mise en œuvre de plans locaux pour l'insertion et l'emploi</li> <li>Appuyer les politiques d'insertion des départements</li> <li>Lutter contre les discriminations</li> </ul>	FSE	Etat (DRTEFP) Conseil régional Conseils généraux PLIE
<b>Modernisation des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires</b> 42 M € + (185 M €*)	Exploitations agricoles, exploitations forestières, entreprises du secteur agricole et/ou du secteur agro-alimentaire, caves coopératives, caves particulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation des bâtiments d'élevage</li> <li>Plan végétal environnement</li> <li>Compétitivité des entreprises des secteurs agro-alimentaires et forestiers</li> <li>Restructuration des caves coopératives</li> <li>Autres enjeux : caves particulières, maraîchage, vergers, micro-filières,...</li> </ul>	FEADER	Etat (DRAF) Conseil régional
<b>Equilibre des territoires</b> 53 M €	Collectivités ou leurs groupements, exploitations agricoles, entreprises, associations, particuliers, parcs naturels régionaux, organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement du développement rural : développement économique des espaces ruraux, diversification des activités, micro-entreprises, tourisme, services à la population</li> <li>Développement économique et attractivité des territoires dans un projet intégré (leader)</li> <li>Développement de stratégies de territoires</li> <li>Soutien au développement intégré des zones urbaines (quartiers sensibles)</li> </ul>	FEDER FEADER	Etat (SGAR, Préfectures, DRAF) Conseil régional
<b>Pêche et conchyliculture</b> 6 M €	Pêcheurs, conchyliculteurs, organisations professionnelles, collectivités (ports de pêche et équipements), entreprises (de transformation et de commercialisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la flotte de pêche et reconversion</li> <li>Modernisation des ports de pêche</li> <li>Equipements pour la transformation et la commercialisation</li> <li>Aide à la conchyliculture</li> </ul>	FEP	Etat (DRAM)

# Des partenaires mobilisés pour soutenir des projets de qualité

En Languedoc-Roussillon, plus de 9000 projets ont bénéficié de l'aide de l'Europe au titre de la programmation 2000-2006. Chaque euro de crédit européen investi a permis de générer 3 à 4 euros d'investissement au total. Un « effet de levier » qui contribue de façon déterminante au dynamisme économique et à la cohésion sociale de la région dans son ensemble.

Les bénéficiaires potentiels des programmes européens 2007-2013 sont très divers. Les collectivités, les chefs d'entreprises, les responsables d'organismes professionnels ou de services sociaux, les associations, les exploitants

agricoles, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, de l'environnement ou du tourisme peuvent retirer un dossier dans les préfectures, auprès des services compétents de l'Etat, de la Région, des Départements et des Chambres consulaires.

Tous les techniciens de ces services sont mobilisés pour conseiller les porteurs de projet dans leur démarche. C'est en effet la qualité du projet qui fait la différence. Pour viser juste et ne pas perdre de temps, il est essentiel de s'appuyer sur leur expertise. Pour un projet éligible et complet, la réponse peut être donnée en 3 mois.

## LES TROIS ÉTAPES DE VOTRE DOSSIER

### DÉPÔT DU DOSSIER

Élaborez votre projet

Remplissez votre dossier de candidature

Déposez votre dossier

### INSTRUCTION

Avis des services instructeurs

Décision du comité régional de programmation

Réponse

### RÉALISATION DU PROJET

Réalisez votre projet

Justifiez vos dépenses

Percevez les fonds

### Profil d'un bon projet

- Il s'inscrit dans au moins une des 8 thématiques retenues
- Il met l'accent sur l'innovation, le transfert de technologie, le développement durable, la création d'emplois, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations
- Il bénéficie d'autres financements provenant de collectivités, de l'Etat ou d'investisseurs privés
- Il fait l'objet d'un montage et d'un suivi rigoureux

# s'engage

en  
Languedoc-Roussillon

Préfecture de la région  
Languedoc-Roussillon  
Place des martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 61 60 80

Site Internet :  
[www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr)

Région Languedoc-Roussillon  
201, avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 22 63 92

Site Internet :  
[www.languedocroussillon.fr](http://www.languedocroussillon.fr)

